



## Procès-verbal De la réunion du Conseil Municipal

**SEANCE DU MARDI 24 FÉVRIER 2026**

L'an deux mille vingt-six, le 24 février à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Bonnet-le-Bourg, légalement convoqué le 16 février, s'est réuni à la salle de la Mairie, sous la présidence de Madame Véronique HAUVILLE, Maire.

**Présents** : Bruno CLIQUOT, Christophe COURTINE, Christine FAYE, Daniel GREINER, Véronique HAUVILLE, Daniel MAGAUD, Véronique PILLAT, Martine POURRAT, Yves SEVENIER

**Procuration** :

**Absent** : Laurent MISSONIER

Constatant que le quorum est atteint, Madame le Maire ouvre la séance à 20h35.

Madame le Maire rappelle les points à l'ordre du jour :

- ONF : Projet de règlement des forêts présenté par M. SAUZEDE et M. CHATTON
- Statuts de la Communauté de Communes ALF
- CDG63 : renouvellement du contrat d'assurance statutaire
- Salle des fêtes : demande de subventions

### Désignation du secrétaire de séance

Madame FAYE Christine est élue secrétaire de séance.

### Approbation du procès-verbal

Le procès-verbal du 2 décembre est approuvé à l'unanimité.

### ONF

Dans le cadre du Schéma régional d'aménagement Auvergne Rhône Alpes, M. Terry SAUZEDE chef de projet aménagement et M. Nicolas CHATTON technicien de l'Office National des Forêts présentent au Conseil Municipal un projet d'aménagement des forêts sectionales et communale de Saint-Bonnet-le-Bourg pour la période de 2026-2045.

L'étude réalisée et présentée aux élus comprend un ensemble d'analyses sur la forêt de la commune et son environnement - tenant compte notamment des changements climatiques - la définition des objectifs assignés à cette forêt et un programme d'actions nécessaires ou souhaitables sur le moyen terme.

Les services de L'ONF proposeront chaque année un programme de travaux et un programme de coupes conformes au document d'aménagement qui est soumis à l'approbation du Conseil Municipal et fait l'objet ensuite d'un arrêté d'aménagement signé par le Préfet de Région.

Les élus décident de délibérer au prochain Conseil Municipal.

### Statuts Communauté de Communes ALF

En date du 9 décembre 2025 et par délibération, la Communauté de Communes d'Ambert Livradois Forez fait part de la modification de ses statuts.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver la modification des statuts de la Communauté de Communes Ambert Livradois Forez.

### CDG63 Renouvellement Contrat assurance statutaire

Madame le Maire rappelle aux élus qu'un contrat d'assurance statutaire a été souscrit par la commune au 1<sup>er</sup> janvier 2023 pour une durée de 4 ans.

En cas de congés pour maladie, la collectivité ou l'établissement public doit en tant qu'employeur, rémunérer ses agents selon les règles statutaires de protection sociale : l'agent absent percevra sa rémunération pendant un certain temps, puis une demi-rémunération selon ces mêmes conditions.

Si les nécessités de service imposent de recruter un remplaçant, cela engendre des coûts supplémentaires pour la collectivité.

#### Les objectifs :

L'assurance statutaire permet de :

- rembourser tout ou partie de la rémunération de l'agent absent
- disposer de trésorerie nécessaire pour assurer son remplacement dans un objectif de maintien de niveau de service public
- mettre en œuvre des actions de prévention afin de maîtriser l'absentéisme

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de renouveler le contrat d'assurance statutaire auprès du CDG63, pour une durée de 4 ans et à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2027.

### Salle des fêtes : demande de subventions

Madame le Maire présente la phase d'avant-projet détaillé concernant la réhabilitation de la salle des fêtes - Tranche 1 - réalisée par MORPHO ARCHITECTURE, **pour un montant prévisionnel de 504 338 € HT.**

Ces travaux sont éligibles pour :

- . La Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) à hauteur de 30% sur 500 000€
- . Le Fonds Vert à hauteur de 20% sur 500 000€
- . Le Bonus ruralité à hauteur de 40% sur 250 000€
- . Le FIC 2026 de 40% sur un montant de 10 271€
- . Le Fic Energie 2026 de 15% sur un montant de 10 271€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve l'avant-projet des travaux de réhabilitation de la salle des fêtes - Tranche 1 -
- Approuve l'estimatif de ces travaux, d'un montant prévisionnel de 459 291€HT
- Approuve l'estimatif des honoraires du maître d'œuvre d'un montant prévisionnel de 45 047€ HT
- Approuve le plan de financement suivant :

|                                           |             |
|-------------------------------------------|-------------|
| ○ Subvention D.E.T.R.                     | 150 000,00€ |
| ○ Subvention Fond Vert                    | 100 000,00€ |
| ○ Subvention Bonus Ruralité               | 100 000.00€ |
| ○ Subvention FIC 2026 et FIC Energie 2026 | 5 648,00€   |
| ○ Coût restant à la charge de la commune  | 148 690,00€ |

### **Divers**

- **Nettoyage des chemins communaux**

Le Conseil Municipal décide de reconduire l'opération nettoyage des chemins communaux qui se déroulera le samedi 28 mars.

Les élus invitent tous les habitants qui souhaitent y participer à s'inscrire en mairie avant le 24 mars.

La commune offrira un café pour commencer la matinée à partir de 8h30 et un repas tripes à midi.

Fin de la séance à 00h30

Véronique HAUVILLE,  
Maire

Christine FAYE,  
Secrétaire de séance